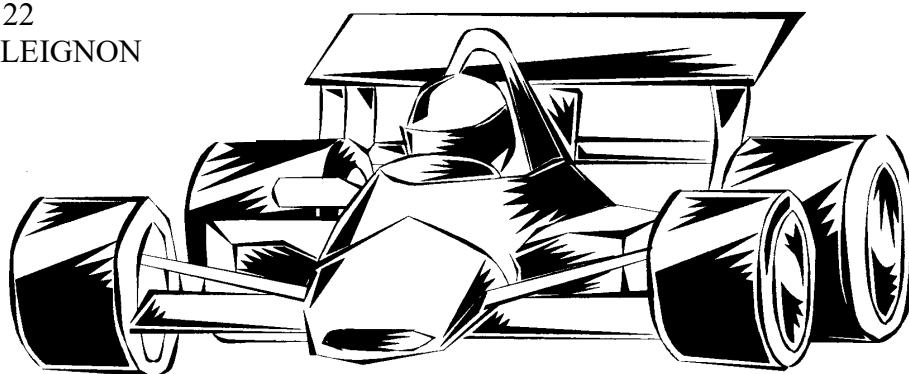


ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« BAYARD CONTACTS »

EDITEUR RESPONSABLE :
HENROT H, rue de Meursault,
22
B-5500 LEIGNON



13 SEPTEMBRE 2026

**COURSE DE COTE
DE HOUYET**

**MEMORIAL BERNARD
GOSSET**

Règlement Epreuve Communautaire



EPREUVE : COURSE DE CÔTE DE HOUYET
DATE : 13 SEPTEMBRE 2026
ORGANISATEUR : ECURIE BAYARD ASBL N° NA03
N° D'ENTREPRISE : 0409339703

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

CHAPITEAU BAYARD, Le Maupas, Rue de la Station, 5560 Houyet (au départ de la côte)

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

05/08/26	00h00	Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
04/09/26	12h00	Clôture des inscriptions
08/09/26	00h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
10/09/26	00h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
08/09/26	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
12/09/26	16h00	Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives
	20h00	Fermeture du secrétariat et des Vérifications Administratives
13/09/26	07h30	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	07h30	Ouverture des vérifications techniques
	08h00	Séances d'essais obligatoires
	11h30	Clôture des Vérifications Techniques et administratives
	12h30	Fin des séances d'essais
	13h00	Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	13h30	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.
	14h00	Début des montées officielles
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, <u>affichage des résultats finaux officiels</u>
		30' après l'affichage des résultats officiels, <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

II ORGANISATION

L'ASBL ECURIE BAYARD organise, le 13 Septembre 2026 , la Course de Côte d'Houyet. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course :	HENROT HUGUES	Lic. ASAF : 835
- Directeur de course adjoint principal	METNIK OLIVIER	Lic. ASAF : 90150
- Directeur de la sécurité :	GERARD JEAN-MARIE	Lic. ASAF : 836
- Directeur de la sécurité adjoint principal :	DIDION ERIC	Lic. ASAF : 961
- Directeur de la sécurité adjoint :	PIRSON STANY	Lic. ASAF : 90219
- Secrétaire du meeting :	FOURNAUX CHANTAL	Lic. ASAF : 840
- Chargé des Relations avec les concurrents :	SCAILLET CHRISTOPHE	Lic. ASAF : 987
- Chef de la sécurité de la Côte :	MODAVE LOUIS	Lic CAS A 20402
- Responsable du parc des coureurs :	BERTIN FABRICE	Lic. ASAF : 958
- Bureau des calculs :	WATHELET PHILIPPE	
- Chronométrage :	Equipe WATHELET PHILIPPE	
- Secours médicaux :	CRS DEJAIFVE STEPHANE	
o Médecin :	CRS	
o Equipe médicale :	CRS	
o Equipe de désincarcération :	CRS	
o Ambulances : AMBUCE R.T.	Nombre : 2	

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège :	REISCH J.	Lic. ASAF : 184
	Membre :	MOREAU K.	Lic. ASAF : 90081
- Commissaire Sportif R.A.C.B.	Membre :	KOHL C.	Lic. RACB : 4134
- Commissaires techniques ASAF	Président de Collège :	LIBOIS D	Lic. ASAF : 863
	Membre :	BERNARD F.	Lic. ASAF : .. 862
	Secrétaire :	TOUSSAINT E	Lic. :ASAF : 90198
Inspecteur- Sécurité (ASAF) :		PUISSANT J-C	Lic. ASAF : 957

V PERMANENCES

- Jusqu'au 12 septembre à 16 heures : FOURNAUX CHANTAL 0474/66.02.62 Rue de Meursault 5590 Leignon
 - A partir du 12 septembre à 16 heures : FOURNAUX CHANTAL 0474/66.02.62 Chapiteau Bayard
 - Après l'épreuve : FOURNAUX CHANTAL 0474/66.02.62 Rue de Meursault 5590 Leignon
 - Site Internet : ECURIE-BAYARD.BE
- Mail : secretariat@ecurie-bayard.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition – Eligibilité

Type d'épreuve	Course de côte	Voir RP CC/Sp Art 2.3
Championnat FWB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Championnats CSAP	Toutes CSAP	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Epreuve OPEN	NON	Voir RP CC/Sp Art 1.6
Epreuve jumelée RACB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 20

Article 2 : Licences

Délivrance de TP en Histo-Démo et Accès	OUI	Voir RSG Art 2.3.
---	-----	-------------------

Article 3 : Parcours

3.1. Situation précise : Route RN 929 de la Station à la RN 94 (DINANT NEUFCHÂTEAU)

3.2. Longueur de la côte : 2350 mètres

3.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres

Article 4 : Sécurité

4.1. Comportement irresponsable des participants (Toutes Divisions) -Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

4.2. **Pénalité** pour comportement irresponsable ou inadéquat en **Histo-Démo** ou en **Access**
Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

Article 5 : Véhicules

Véhicules ouverts	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.1.
Division Histo-Démo	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.6.
Division Accès	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.7.

Article 6 : Engagement

6.1. Procédure

Engagement en ligne sur www.asaf.be			
Payement sur le compte BE33 0018 3636 0146			
Intitulé : ECURIE BAYARD ASBL			
Communication : PILOTE CC HOUYET			
Catégorie	04/09/2026	08/09/2026	10/09/2026
Engagement Divisions 1-2-3	140€	168€	182€
Engagement Division 4	140€	168€	182€
Engagement Histo-Démo	140€	168€	182€
Engagement Accès	140€	168€	182€
Numéro de course	€ 1€/chiffre		
Pour les membres de l'ECURIE BAYARD	Ristourne de 12€50		

6.2. Le nombre de véhicules maximum admis

Divisions 1-2-3	80	Voir RP CC/Sp Art 4.2, 4.3., 4.4.
Division 4		Voir RP CC/Sp Art 4.5.
Histo-Démo	20	Voir RP CC/Sp Art 4.6.
Accès		Voir RP CC/Sp Art 4.7.

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève à 100.

Article 7 : Vérifications administratives

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	16.00 heures à 20.00 heures	07.30 heures à 11.30 heures
Endroit	Chapiteaux de l'organisation	Chapiteaux de l'organisation

Article 8 : Vérifications Techniques

8.1. Les Vérifications techniques

Date	Veille de l'épreuve	Jour de l'épreuve
Heure	Aucune séance	07.30 heures à 11.30 heures
Endroit	Aucun endroit	Tonnelles des VT Rue ST Roch

Article 9 : Essais

Une séance d'entraînements aura lieu le 13 /09 / 2026 de 08/00 heures à 12 : 30 heures
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

Article 10 : Course

10.1. Le départ de la 1^{ère} montée **officielle** est prévu à 14.00 heures

10.2. Le classement sera établi : **Sur 3 montées officielles**

- **En tenant compte du meilleur temps réalisé si 2 montées officielles ont eu lieu.**
- **En additionnant les deux meilleurs temps réalisés si 3 montées officielles ont été disputées.**

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées, pour l'être.

Article 11 : Divers

- 11.1. La publication de la liste des inscrits se fera le 08/09/2026 à 20 :00 h : Sur les réseaux sociaux
- 11.2. L'affichage des résultats se fera : au tableau d'affichage situé au chapiteau de l'organisation
- 11.3. Le parc des Coureurs est situé : Rue ST Roch et sur le terrain du camping

Article 12 : Classements – Remise des prix – Coupes et Trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **30 MINUTES APRES L'OFFICIALISATION DES RESULTATS**
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 12.0. Remise du trophée du Mémorial Bernard Gosset (au plus jeune pilote classé)
- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Première Dame
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Dispositions diverses

- 13.1. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général et le Règlement Particulier des Courses de Côte/ Sprint **de l'ASAF auxquels les participants sont tenus de se conformer.**
- 13.2. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- 13.3. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

VII APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Liegeois Jules, pour la CSAP Namur Lic. N° 937, en date du 03/08/2026

Jadot Jérôme, pour le Secrétariat de l'ASAF, L ic. N°418 en date du 06/08/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT J-C, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° NA 957, en date du 24 juin 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS

Uniquement valable dans les Divisions Access et Histo-Démo des Courses de Côte

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	<u>Selon le choix de l'organisateur*</u> , la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>									
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES											
Nom de l'épreuve : COURSE DE CÔTE DE HOUYET		Date : 13 Septembre 2026									

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)		☐ TP- L (25 €)	
Expérience requise :: NON			
Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :		Sexe :	H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
l'ASAF et les CSAP ;
le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
le ou les organisateurs de la manifestation ;
d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

☐	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**/passager**.
*(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)*

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--